

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 688

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre »

les mots :

« , de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation et de la résilience face au changement climatique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les impacts du changement climatique à court et long terme seront considérables, même dans l'hypothèse, absolument vitale, où nous parviendrions à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 ou 2° C. Compte tenu de l'inertie du système climatique, et même dans les scénarios les plus optimistes, qui s'avèrent de moins en moins les plus probables, les conséquences seront sévères sur nos conditions de vie.

La Nation doit anticiper et organiser sa résilience de toute urgence, dans tous les domaines. Il en va d'un enjeu de sécurité nationale.

Le présent amendement vise à ce que cette dimension cruciale soit enfin considérée comme prioritaire, et soit intégrée dans les compétences nécessaires dans la composition du Haut Conseil.

On ne peut que souscrire à la conclusion du récent rapport du Sénat sur l'adaptation de la France aux changements climatiques à l'horizon 2050 selon lequel face au « choc inévitable », « les politiques d'adaptation souffrent encore d'un déficit persistant de reconnaissance et de légitimité, à la fois dans le débat public et dans les politiques publiques ».